



# Assemblée Générale 2022 - vote électronique

## Procès-verbal

Ce document dresse le procès-verbal de la réunion "Assemblée Générale 2022 - vote électronique" tenue le 18/05/22 à 15:30 sur Nüag (<https://nuag.fr>).

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique, association régie par la loi du 1er juillet 1901 (JO du 10 juillet 1985), a réuni ses membres en Assemblée Générale ordinaire conformément à l'article 17 de ses statuts, le mercredi 18 mai à 15h30.

Jean-Baptiste Lebrun, Directeur, ouvre la séance et présente les modalités particulières d'organisation de l'Assemblée Générale ordinaire en cette période de crise sanitaire. Conformément aux possibilités ouvertes par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée Générale ordinaire se tient sous forme de visioconférence.

Un scrutin électronique est ouvert sur la plateforme électronique Nüag, avec un accès sécurisé et anonymisé par structure membre de l'association. Conformément aux statuts, un quorum d'un tiers des votants, soit 92 voix, est nécessaire.

La visio-conférence est enregistrée pour être proposée en rediffusion aux membres absents. L'Assemblée Générale ordinaire est appelée à être consultée et à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021 et budget 2022
- Élection du Conseil d'Administration

Le projet de création d'une filiale est également présenté.

### Ordre du jour (Résolutions abordées)

#### Résolution 1 Approbation du rapport d'activité 2021

excédentaire de 185 629 € après impôt pour des produits de 2 065 828 € (+15% par rapport à 2020) et des charges de 1 880 198 € (+15% par rapport à 2020 également). Il sera proposé d'affecter ce résultat au fonds associatif.

#### Résolution 2 Approbation des comptes 2021 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion Les comptes 2021 du CLER présentent un résultat

Pour mémoire, le budget prévisionnel voté à l'AG 2021 prévoyait 1 799 474 € de produits et

1 798 861 € de charges. Le taux global d'exécution est donc de 115% pour les recettes et 105% pour les dépenses.

Documents associés à cette résolution :

- rapport du trésorier
- rapport du commissaire aux comptes

#### Résolution 3

##### **Approbation de l'affectation des excédents 2021 au fonds associatif**

Cette résolution vise à consolider les fonds propres de l'association, en y affectant le résultat excédentaire de 185 629 € après impôt.

#### Résolution 4

##### **Approbation de la proposition de budget 2022**

Le budget prévisionnel 2022 s'établit à 2 117 894 €, en hausse de 18% par rapport au budget prévisionnel voté en 2021. Le niveau des produits est proche de celui constaté en 2021 (+3%) et celui des charges augmente pour atteindre la même hauteur.

Les charges de personnel restent le 1er poste de dépenses (avec une hausse prévue de 11% mais une part stable de 57%). Cette augmentation en valeur s'explique par la création de postes pour renforcer le programme Slime, les fonctions support (communication, direction) et investir pour initier le développement de nouvelles activités sur la sobriété énergétique et les énergies renouvelables à partir du 2nd semestre 2022. Le budget de prestations externes (autres achats non stockés) est le 2ème poste du budget (412 814 €, soit 19% des dépenses). Il s'agit quasi exclusivement de prestations nécessaires à la réalisation des différents projets (AMO, communication, développements informatiques, évaluations externes, ...).

Document joint :

- rapport du trésorier comprenant la présentation détaillée du budget 2022 (à partir de la page 10)

#### Résolution 5

##### **Approbation du rapport sur les conventions réglementées**

Ce rapport du commissaire aux comptes porte sur les conventions passées pour l'année 2021 entre

l'association et les membres siégeant au Conseil d'Administration.

#### Résolution 6

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège A**

3 sièges sont vacants au sein du collège A (acteurs à statut associatif loi 1901, sauf les associations de collectivités)

Les membres de l'ensemble des collèges sont invités à participer au vote en sélectionnant jusqu'à 3 candidats de leur choix parmi les propositions indiquées ci-contre, dont les présentations figurent dans les documents ci-dessous.

NB : sur les collèges C, D et F, le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges vacants. Conformément aux statuts de l'association, ces sièges pourront donc être attribués pour une durée d'un an aux premières candidates non élues sur les collèges A et B.

#### Résolution 7

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège B**

3 sièges sont vacants au sein du collège B (entreprises (SA, SAS, SARL, EURL, SEM, SCOP, SCIC) et organismes professionnels associés).

Les membres de l'ensemble des collèges sont invités à participer au vote en sélectionnant jusqu'à 3 candidats de leur choix parmi les propositions indiquées ci-contre, dont les présentations figurent dans les documents ci-dessous.

NB : sur les collèges C, D et F, le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges vacants. Conformément aux statuts de l'association, ces sièges pourront donc être attribués pour une durée d'un an aux premières candidates non élues sur les collèges A et B.

#### Résolution 8

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège C**

3 sièges sont vacants au sein du collège C (les communes, les associations de collectivité, les SPL et EPCI sauf les métropoles)

Les membres de l'ensemble des collèges sont invités à participer au vote en sélectionnant jusqu'à 3 candidat·e·s de leur choix parmi les propositions indiquée·e·s ci-contre, dont les présentations figurent dans les documents ci-dessous.

L'Assemblée constate que seule une candidature ayant été proposée, les deux autres sièges pourront, conformément aux statuts de l'association, être attribués pour une durée d'un an aux première·es candidat·es non élu·es sur les autres collèges.

#### Résolution 9

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège D**

Un siège consultatif est à pourvoir au sein du collège D (métropoles, départements et régions)

L'Assemblée constate qu'aucune candidature n'a été reçue. Ce siège pourra donc, conformément aux statuts de l'association, être attribué pour une durée d'un an au premier candidat·e non élu·e sur les autres collèges.

#### Résolution 10

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège F**

Un siège consultatif est à pourvoir au sein du collège F (autres établissements de droit public : Universités, Groupement d'Intérêt Public, etc.).

L'Assemblée constate qu'aucune candidature n'a été reçue. Ce siège pourra donc, conformément aux statuts de l'association, être attribué pour une durée d'un an au premier candidat·e non élu·e sur les autres collèges.

## Décisions relatives aux résolutions

### Résolution 1

#### **Approbation du rapport d'activité 2021**

Sur un total de 111 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 111 voix) ;

110 votants (pour un total de 110 voix) se sont exprimés comme suit :

- 110 voix pour « Oui » ;
- 0 voix pour « Non » ;
- 1 votants (pour un total de 1 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 92 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

### Résolution 2

#### **Approbation des comptes 2021 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion**

Sur un total de 111 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 111 voix) ;

109 votants (pour un total de 109 voix) se sont exprimés comme suit :

- 108 voix pour « Pour » ;
- 1 voix pour « Contre » ;
- 2 votants (pour un total de 2 voix) ont exprimé leur abstention ;
- 0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 92 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

### Résolution 3

#### **Approbation de l'affectation des excédents 2021 au fonds associatif**

Sur un total de 110 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 110 voix) ;

109 votants (pour un total de 109 voix) se sont exprimés comme suit :

- 109 voix pour « Oui » ;
- 0 voix pour « Non » ;
- 1 votants (pour un total de 1 voix) ont exprimé leur abstention ;
- 0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 92 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

### Résolution 4

#### **Approbation de la proposition de budget 2022**

Sur un total de 111 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 111 voix) ;

110 votants (pour un total de 110 voix) se sont exprimés comme suit :

- 109 voix pour « Oui » ;

- 1 voix pour « Non » ;
- 1 votants (pour un total de 1 voix) ont exprimé leur abstention ;
- 0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 92 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

#### Résolution 5

##### **Approbation du rapport sur les conventions réglementées**

Sur un total de 111 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 111 voix) ;

106 votants (pour un total de 106 voix) se sont exprimés comme suit :

- 105 voix pour « Oui » ;
- 1 voix pour « Non » ;
- 5 votants (pour un total de 5 voix) ont exprimé leur abstention ;
- 0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 92 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

#### Résolution 6

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège A**

Les votants avaient la possibilité de se prononcer sur 1 à 3 choix différents.

Sur un total de 110 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 110 voix) ;

104 votants (pour un total de 104 voix) se sont exprimés comme suit :

- 66 voix pour « ASDER - Delphine MUGNIER » ;
- 64 voix pour « VIRAGE ENERGIE - Stéphane BALY » ;
- 59 voix pour « ALEC 46 QUERCY ENERGIES - Alban AUBERT » ;
- 40 voix pour « ALISEE - Blandine JAGOUDEL » ;
- 18 voix pour « ELISE - ALLAN FOURRÉ » ;
- 12 voix pour « CAUE 94 - Camille LAURENT » ;
- 12 voix pour « SOLAIRE EN NORD - François-Xavier CALLENS » ;
- 11 voix pour « RENOV'ECO - Benoist DU CREST » ;

6 votants (pour un total de 6 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 92 voix pour atteindre le quorum.

**Sont élu-es pour les 3 sièges vacants du collège A : Delphine Mugnier ; Stéphane Baly ; Alban Aubert.**

#### Résolution 7

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège B**

Les votants avaient la possibilité de se prononcer sur 1 à 3 choix différents.

Sur un total de 110 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 110 voix) ;

102 votants (pour un total de 102 voix) se sont exprimés comme suit :

- 86 voix pour « ENERCOOP - Béatrice DELPECH » ;
- 57 voix pour « AUXILIA - Esther BAILLEUL » ;

- 49 voix pour « UTILINK - Julien ROBILLARD » ;
  - 37 voix pour « LEHMANN & FILS - Peter LEHMANN » ;
  - 23 voix pour « CVE - Virginie QUIDEAU » ;
- 8 votants (pour un total de 8 voix) ont exprimé leur abstention ;  
0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 92 voix pour atteindre le quorum.

**Sont élu·es pour les 3 sièges vacants du collège B : Béatrice Delpech, Esther Bailleul, Julien Robillard.**

#### Résolution 8

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège C**

Les votants avaient la possibilité de se prononcer sur 1 à 3 choix différents.

Sur un total de 109 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 109 voix) ;

105 votants (pour un total de 105 voix) se sont exprimés comme suit :

- 105 voix pour « SYDEV - Patrick VILLALON » ;
- 4 votants (pour un total de 4 voix) ont exprimé leur abstention ;  
0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 92 voix pour atteindre le quorum.

**Patrick Villalon est élu sur un des trois sièges vacants du collège C. En l'absence d'autres candidat·es, les deux candidat·es non élu·es avec le plus de voix pour les autres collèges sont élu·es pour une durée d'un an : Blandine Jagouedel avec 40 voix et Peter Lehmann avec 37 voix.**

#### Résolution 9

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège D**

**En l'absence de candidat·e sur le collège D, le siège est attribué pour un an à la candidat non élue avec le plus de voix sur les autres collèges : Virgine Quideau avec 23 voix.**

#### Résolution 10

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège F**

**En l'absence de candidat·e sur le collège D, le siège est attribué pour un an au candidat non élu avec le plus de voix sur les autres collèges : Allan Fourré avec 18 voix.**

## Conclusion

Sont donc élu·es au Conseil d'Administration

#### Collège A

- ASDER - Delphine Mugnier
- VIRAGE ENERGIE - Stéphane Baly
- ALEC QUERCY ENERGIE - Alban Aubert

#### Collège B

- ENERCOOP - Béatrice Delpech
- AUXILIA - Esther Bailleul
- UTILINK - Julien Robillard

Collège C

- SYDEV - Patrick Villalon
- ALISÉE - Blandine Jagouedel (collège A, élue pour un an en raison d'une vacance sur le collège C)
- LEHMANN & FILS - Peter Lehmann (collège B, élu pour un an en raison d'une vacance sur le collège C)

Collège D

CVE - Virginie Quideau (collège B, élue pour un an en raison d'une vacance sur le collège D)

Collège F :

ELISE - Allan Fourré (collège A, élu pour un an en raison d'une vacance sur le collège D)

L'ordre du jour étant épuisé, les Coprésidents clôturent la séance.

Fin de l'Assemblée Générale ordinaire en visioconférence à 17h30. Clôture du vote électronique le mercredi 25 mai à 23h59.

Fait en ligne sur Nüag,

Le 30/05/22,

**PRÉSIDENT·E : Jean-Pierre GOUDARD**

**Co Président: Julien ROBILLARD**



